

Doc. IX (dalla *Positio*)**FONDATION DE LA CONGRÉGATION
DES ÉCOLES DE CHARITE
(1812-1820)****INTRODUCTION**

Dans ce document, nous proposons d'étudier la genèse dans l'esprit des frères Cavanis de la nouvelle congrégation religieuse, et les événements qui ont marqué sa réalisation historique. Par concomitance, nous parlerons également, par analogie, du projet similaire d'une congrégation féminine. Quant à la consolidation canonique et à l'approbation, nous en ferons un sujet d'étude dans les prochains Doc. XI et XIII. Pour mieux mettre en évidence le courage et la constance avec lesquels les Serviteurs de Dieu ont poursuivi la mise en œuvre de leur projet, jusqu'à ce qu'il se traduise en réalité, nous accompagnerons notre étude de quelques notes sur les circonstances de l'époque.

1. LES PREMIÈRES IDÉES (1812).

Lorsque les deux frères Cavanis ont commencé leur apostolat au milieu de la jeunesse, ils étaient loin de penser que le Seigneur voulait qu'ils soient les fondateurs d'une nouvelle congrégation. Mais quand ils ont vu la pieuse institution se développer au-delà de leurs attentes, ils ont commencé à réfléchir à des moyens de «garantir son existence; il n'y avait pas d'autre meilleur moyen que de [...] fonder cela pour une congrégation ecclésiastique spéciale, où la succession éternelle des prêtres zélés pouvait se présenter, qui, avec un esprit de vocation au ministère caritatif, se consacraient à exercer la fonction aimante des pères, sans aucune rémunération publique ou privée, envers les jeunes en difficulté ». Il ne fait aucun doute que le projet de cette congrégation a mûri dans leur esprit à travers des longues et répétées réflexions. Mais lorsqu'ils pouvaient être sûrs de la volonté de Dieu à cet égard, ils n'hésitaient pas, même s'ils étaient conscients que leur plan les exposerait, comme ils l'écrivaient eux-mêmes, "à de nouvelles pensées et sollicitudes [...] pour les réduire à son effet". Nous croyons que les premières idées ont fleuri dans le cœur de ces Serviteurs de Dieu après une dizaine d'années d'expérience auprès (parmi les) des jeunes, peut-être en 1811, ou dans la première moitié de 1812. Maintenant, si nous tenons à l'esprit qu'en mai 1810 était advenue, par la volonté de Napoléon, la suppression générale de toutes les corporations (les congrégations) religieuses, la fermeture des couvents, la dispersion des religieux et des religieuses, et la confiscation de leurs biens, nous nous rendons compte que, de façon réaliste, - bien que la présence des certains religieux sensibles et actifs, - la naissance d'une nouvelle congrégation religieuse n'était même pas concevable pendant cette période.

Il ne semble pas non plus que les Cavanis y aient pensé à ce moment-là: Mais, c'était déjà beaucoup s'ils parvenaient à rassembler les jeunes autour d'eux et à garder l'oratoire ouvert aux messes festives. Cependant, il était également juste de fixer aussi les yeux vers l'horizon pour l'avenir de l'œuvre «tout en garantissant au mieux son existence stable». On note le prudent réalisme historique de ces mots. Et alors, le meilleur mode était d'avoir au moins quelqu'un parmi ces jeunes qui, sous leurs soins, développaient leur vocation à l'institut des écoles de charité. Mais ici un autre obstacle, apparemment insurmontable, semblait retirer toute espérance d'atteindre le but: la loi sur la conscription militaire, qui ne dispensait que les clercs qui vivaient dans le séminaire. Dans une telle situation de fait, les

Cavanis n'ont pas perdu courage et, convaincus de l'urgence et du devoir qui leur incombaient, ils tentèrent le premier pas.

Le 2 juin, l'évêque de Faïence, Stefano Bonsignori, administrateur capitulaire de Venise, visitait l'Institut. Il avait été invité par les Cavanis, qui espéraient ainsi avoir son soutien pour la question des fonctionnements de l'oratoire des écoles que la police avait interdit. « Il visita l'oratoire, le potager, les écoles, la maison de travail; il s'est montré pleinement satisfait de tout [...] ». Enfin, se forma en lui une « idée plus précise sur la charitable institution, et conservant une attention particulière quant à notre préoccupation, une information détaillée de l'ensemble du plan du travail qu'il a lu et accueilli avec approbation ». C'était ainsi la première prise de contact, avec laquelle les frères cavanis espéraient que le prélat prendrait conscience de leurs préoccupations pour l'avenir de leur institution.

Le 13 juin, confiant dans la bonne impression qu'il avait eu sur l'institut, ils lui présentèrent un recours, dans lequel ils lui demandaient d'avoir, à leur disposition, deux clercs exemptés du recrutement militaire moyennant l'immatriculation qui montrera qu'ils sont des étudiants du séminaire, et sont dispensés pour des obligations du service paroissial. Vues les circonstances, le pas fait était hardi et eux, ils le comprenaient (ibid.); mais pour eux, c'était, presque de leur habitude, de ne pas se perdre face à aucune difficulté.

L'évêque, Stefano Bonsignori, prit le temps d'y penser, aussi parce qu'il se tenait de ne pas se compromettre avec le gouvernement, auquel il était, malheureusement, un instrument docile. "Ayant résolu certaines difficultés[...], le père Marc comprit parfaitement la convenance de telle demande, et il s'engagea à y réfléchir avant qu'il ne parte à Milan, où il devrait se rendre dans quelques jours." Cependant, plus d'un mois s'est passé sans que les Cavanis n'aient reçu de réponse de la part de l'évêque. C'est ainsi que le père Marc écrivit à la comtesse Carolina Durini, lui expliqua chaque chose et lui demanda de le servir de médiation. La dame (le cavalier) a été sollicitée à jouer le rôle la commission auprès de la "personne très efficace"; mais la réponse fut encore temporisatrice. Finalement, il retourna à Venise, et le 20 novembre, les deux frères lui rendirent visite. Il "introduisit, de par lui-même, le discours sur l'instance produite[...], se déclara persuadé d'accorder qu'un jeune seulement pouvait se vêtir de l'habit clérical, et restant en dehors du séminaire. Seul à lui pouvait revenir le service de l'oratoire où, sous la surveillance des directeurs qui s'est dédié à l'assistance de la jeunesse. Ce privilège singulier, plus il était cher, plus il était inattendu; et il est encore distinctement remarquable, étant donné la calamité des temps actuels, dans lesquels beaucoup de grandes choses doivent se produire d'une certaine manière ou quelques oratoires, et en attendant également la plus grande difficulté révélée par le prélat lui-même de voir un clerc dispensé de la vie du séminaire pour se dédier aux oratoires défendus par l'Etat".

Après ces expressions de satisfaction, nous trouvons le silence le plus absolu sur le sujet: on ne parle plus de clercs au service de l'oratoire de l'école, ni de leur prise d'habit. Dans ce comportement, si étrange en apparence, nous croyons que les Serviteurs de Dieu y ont repensé. Il est probable que quelqu'un les a éclairés sur la position illégale de Bonsignori dans le diocèse de Venise. Il avait été nommé patriarche par Napoléon, mais sa nomination n'avait pas été ratifiée par le Saint-Siège, comme cela avait été le cas pour le prédécesseur Nicola Gamboni. Cependant, il avait été investi de l'autorité de l'administrateur du diocèse par le chapitre métropolitain, bien que sous la pression du pouvoir politique, et cela pouvait généralement être interprété comme un titre

juridiquement valide. En réalité, sa position était canoniquement illégale, car en tant qu'évêque, il ne pouvait pas accepter l'intrusion dans un lieu proposé par l'autorité laïque, pas plus que le vicaire capitulaire ne pouvait lui remettre la juridiction ordinaire déposée en sa personne. Cela pourrait expliquer comment les Cavanis, ayant pris connaissance de la situation, préféra abandonner le privilège obtenu, plutôt que de se tacher même de l'ombre d'une faible loyauté envers l'autorité suprême du pape, dont les souffrances ne pouvaient certainement pas être ignorées. En revanche, cette hypothèse semble être validée par le jugement exprimé par le P. Marc sur cette période appelée "temps de confusion et de perturbation". Bref, même pour les Cavanis, il y aurait eu un vrai moment de vraie confusion, auquel ils ont vite compris qu'ils étaient éclairés. Dans l'expression de ce jugement sur la période historique mouvementée, perturbée, nous trouvons un autre témoignage de l'habitude commune des deux frères de voiler silencieusement les faiblesses et les défauts altruistes.

2. LE PREMIER PLAN DE LA CONGRÉGATION PRÉSENTÉ AU PAPA PIO VII.

Après ce qui a été rapporté, les Cavanis ont dû garder le silence et méditer encore entre eux sur le mode le plus efficace d'assurer l'avenir de l'œuvre, pendant qu'avec ardeur toujours croissante ils attendaient le développement des écoles. Ainsi passa le 1813, pendant que l'idée primitive évoluait dans leur esprit jusqu'à exposer une nouvelle congrégation.

Entre-temps, les événements se précipitaient: la Vénétie est progressivement occupée par l'avancée des troupes autrichiennes, et en vain le vice-roi Eugène excitait les populations à la résistance. Le 3 octobre 1813, Venise était déclarée en état de siège. Napoléon a finalement été battu à Lipsia le 20 du même mois. De son côté, la population vénitienne, malgré le fait que les hôpitaux se remplissaient de blessés, s'était montrée indifférente et gaie. «Il se précipita vers le triduum de S. Marco; il dépensait plus, mais il voulait manger comme d'habitude la veille de Noël; les loges du théâtre de S. Beneto payaient 84 liras vénitiennes pour entendre le Prométhée de Troilo Malipiero, qui répéta pour quinze jours de suite, avec un grand soutien populaire. Il fréquentait le théâtre S. Moisé; il dansait au Ridotto et dans les salles du théâtre La Fenice ». Le 16 avril 1814, le vice-roi Eugène était contraint de signer l'armistice (le cessez-le-feu) et de céder Venise et la Vénétie à l'Autriche. Le jour 20, les troupes autrichiennes occupèrent militairement la place et, le 25, la fête de Saint Marc et la nouvelle officielle a été publiée. Le général Seras laissa Venise accompagné de coup de sifflets populaires. Enfin, le 9 mai, partait également Bonsignori pour demander pardon au Pape pour ses propres erreurs passées et retourner au siège de Faenza. Pendant ce temps, le gouvernement du diocèse était assuré par l'archidiacre Msgr. Luciano Luciani, élu vicaire capitulaire. Aussi, Pie VII avec un voyage triomphal est revenu à sa Rome.

Le retour de l'Autriche à Venise et du Pape à Rome suscitèrent dans les Cavanis le désir de soumettre à l'autorité suprême de l'Église les projets matures et mûrs des années précédentes pour l'avenir de leur œuvre, et de demander l'approbation. Ils ont ensuite préparé avec soin chaque document et le 28 mai 1814, ils l'ont envoyé à leur ami et bienfaiteur l'ab. Carlo Zen, et après, à l'archevêque titulaire de Chalcedoine, pour le présenter avec humilité au Pape.

3. CARACTÉRISTIQUES DU PLAN 1814 DANS SES LIGNES ESSENTIELLES.

Puisqu'il s'agit d'un texte important, que nous publions, nous visons à récolter ici les caractéristiques essentielles; dont nous aurons besoin pour une comparaison appropriée avec les plans suivants, de 1816 et 1818. Étant donné une brève analyse des maux de l'époque, dont "la pleine turbidité frappe [...] et investit singulièrement la tendre jeunesse", les auteurs passent à relever ce défis, soit par ignorance, soit par l'impossibilité pratique, soit à cause de la négligence de nombreux parents, en particulier les familles pauvres, dans lesquelles les enfants grandissent sans discipline et abandonnés à leur propre sort. Il est donc nécessaire, prétendent-ils, de pallier ces carences de la part des parents, au moyen "d'ouvriers bien formés au difficile ministère, et toujours libres de s'y consacrer pleinement". Maintenant, puisqu' à Venise manque un institut religieux qui attend la résolution à cet office, les deux frères Cavanis proposent une congrégation des prêtres séculiers, qui s'y consacrent avec zèle et charité, et prévoient la diffusion des écoles inférieures gratuites, et donc accessibles à tous, dans les différents quartiers ou secteurs de la ville, selon les besoins des paroisses. Il est facile de sentir que le plan est basé précisément sur cette perspective de propagation des écoles caritatives dans toute la ville, pour une réhabilitation intégrale de la jeunesse vénitienne ayant besoin de l'éducation. A cette fin, les Cavanis excluent l'école comme outil pédagogique à part entière, et l'envisagent dans une vision pédagogique unitaire avec la récréation (le potager) et l'environnement pour le culte (l'oratoire). Comme nous l'avons vu, ce programme est entré en collision avec le programme gouvernemental et a été dépassé.

Il ne fait aucun doute que la nouvelle corporation religieuse, telle qu'envisagée par le plan, s'inspira à la Congrégation des prêtres séculiers de la sainte instruction et des écoles pieuses, également connue sous le nom de S. Joseph Calasanz, de Chioggia. Nous verrons ce qui sera dit à cet égard dans le Doc XII (intr.). Il est aussi évident une certaine influence sur l'organisation des Philippins, que les Cavanis connaissaient depuis longtemps à la Fava. Cela dit, résumons les caractéristiques de la congrégation proposée.

a) Ce devrait être une branche de l'ordre des clercs réguliers pauvres de la Mère de Dieu, fondée par S. Joseph Calasanz; elle devrait donc porter le titre de congrégation des prêtres séculiers de la Mère de Dieu.

b) Objectif: offrir aux prêtres séculiers "un tout nouveau moyen de participer délibérément à leur sanctification", en les engageant à "s'efforcer uniquement de venir en aide gratuite aux jeunes".

c) Un moyen fondamental de cet apostolat est, comme cela a déjà été dit, l'école gratuite intégrée par l'oratoire et le potager ou espace de loisirs.

d) Dans la congrégation, aucun vœu n'est prononcé, et les membres sont unis les uns aux autres avec le seul lien "de charité et de paix", comme les Philippins.

e) Chacun doit mettre le fruit du patrimoine ecclésiastique, l'aumône des messes et tout autre émolument reçu en dehors de l'école.

f) Chacun sera libre de quitter la congrégation "lorsqu'il le jugera opportun".

g) La congrégation sera également libre de licencier "toute personne jugée digne d'être expulsée".

h) Tous devraient obéir à un supérieur, qui aura le titre de directeur, et sera assisté de deux consultants élus à la majorité par les membres.

i) Les règles "n'imposeront pas ce qui est nécessaire pour une discipline réglementée".

l) Le niveau de vie ne devrait pas être austère, "devant supporter un travail très laborieux".

m) L'habit sera celui des prêtres séculiers, avec l'ajout de quelques signes distinctifs.

n) Les fondateurs jugent incompatible, pour un membre, l'inscription au service d'une paroisse, car, il est appelée à "un travail qui nécessite bien l'occupation de l'homme tout entier". Pour la formation des clercs, il est donc nécessaire qu'ils soient absents du séminaire et donc confiés aux soins de la congrégation.

o) La congrégation sera à la dépendance ou à la disposition de l'ordinaire, mais exclue toute interférence des curés de la paroisse.

p) Les moyens de subsistance sont basés sur la communauté des biens, comme mentionné au paragraphe e), et sur la "piété des fidèles". Il y a donc toujours une marge pour faire confiance à la Divine Providence.

En conclusion, il est important de noter qu'aucune mention n'est faite du domicile et de la typographie comme moyens éducatifs de l'institut.

4. COMMENT LE PROJET CAVANIS A ÉTÉ ACCEPTÉ À ROME.

En date du 19 janvier 1815, l'ab. Carlo Zen leur écrit: "Le plan a très apprécié, et si on acceptait la dénomination de l'institut, qui correspond à celle des écoles Pie (pieuses), je crois qu'il serait facilement approuvé avec peu de modifications, à condition que l'ordinaire ou le souverain ne fasse pas obstacle". Il expliqua ainsi aux Cavanis d'où pouvaient provenir les difficultés les plus sérieuses: l'autorité ecclésiastique diocésaine de Venise et le gouvernement autrichien, qui venait de s'installer en Vénétie, et dont les tendances nettement juridictionnelles étaient connues. Elle commencerait prochainement à mettre en place un programme de politique ecclésiastique de restauration dont les répercussions auraient directement affecté le projet en question, comme nous le verrons. C'est exactement la réponse que le secrétaire de la Sacrée Congrégation des Évêques et des Réguliers, Mgr. Joseph Morozzo écrivit aux intéressés le 24 novembre 1814. La conclusion était que l'approbation du plan était reportée à des temps meilleurs et que les Cavanis devaient encore faire preuve de patience et de constance. Néanmoins, ils étaient grandement consolés, et pour les sentiments du Saint-Père envers eux, et pour la bénédiction. Le 14 décembre, ils ont donc adressé leurs remerciements à Morozzo, lui demandant d'être leur interprète auprès du pape, et aussi de les avertir quand il verra que le moment est devenu favorable de soumettre à nouveau leurs demandes. Et ils ont ajouté: "afin que nous n'ayons pas à manquer de ce que nous attendons de notre part, et à justifier un retard qui nous pourrait être trop pernicieux".

Ainsi, ils ont involontairement manifesté les raisons de leur insistance tenace à atteindre leurs objectifs, que ce soit le plan de la congrégation ou la liberté de leurs écoles: si Dieu les avait appelés à fonder une congrégation, ils avaient le devoir et la responsabilité

de répondre fidèlement à la vocation, et ils craignaient seulement de la manquer par leur faute.

Mais, soucieux de ne pas rater l'occasion d'obtenir pour l'institut l'un des couvents restés vides après la répression napoléonienne, et l'accord leur paraissait urgent, le 20 mai 1815, ils adressèrent au pape une demande lui demandant de "daigner" autoriser au moins l'ordinaire à réserver l'un des couvents voisins à ladite future congrégation, indiquant comme celui qui est idoine, celui de la Santé appartenant aux Somasques, était plus approprié ». Dans le même but, le 19 août, ils ont aussi sollicité l'aide du Card. Consalvi. Ils ne pouvaient certainement pas savoir que d'autres problèmes beaucoup plus graves se posaient sur le tapis diplomatique, notamment les relations du Saint-Siège avec le gouvernement autrichien et les questions des élections de sept évêques de Vénétie, dont le patriarche de Venise. Les deux demandes ou les deux supplications sont donc restées sans réponse. Ainsi "tout restait encore dans l'obscurité et le silence - a commenté le Père Marc -, et pourtant nous approchions occultement à un terme très heureux ».

5. LA PREMIÈRE VISITE DE L'EMPEREUR AUX INSTITUTS CAVANIS: 12 décembre 1815.

« La Divine Providence a incité l'âme religieuse de l'empereur François Ier à honorer l'institut le jour de sa visite ». Dans les Mémoires de l'Institut, alors, à la même date du 12, le père Marc enregistrerait cette visite combien mémorable. Nous rapportons seulement l'introduction: "Ce matin, où tombe l'office du B.V. de Loreto, vers 11 h anti-méridiennes, furent honorées les écoles de charité par la visite de s. m. l'empereur François Ier. Lors de la précédente fête de la Conception de la B.V. était venu l'avis de cette visite, qui devait être fait le lendemain; mais il est resté suspendu et a été reporté à mardi, le jour où est tombée une autre solennité de la Très Sainte Maria». L'occasion de cette visite était excellente, non seulement pour solliciter la générosité du souverain, mais aussi et surtout pour assurer l'avenir de l'œuvre. La satisfaction particulière qu'il a manifestée, « a inspiré une grande confiance en ces deux frères fondateurs d'obtenir, à cette occasion propice, son approbation tant attendue de fonder la nouvelle congrégation ». À cette fin, ils avaient déjà préparé une requête et l'ont remise à lui. L'empereur l'a accueillie avec bienveillance et l'a remise aux cours des informations journalières.

Le 10 février 1816, « ne voyant aucune preuve du mémorial présenté dans la main de s. m., autour du projet de la congrégation ecclésiastique », ils présentèrent une nouvelle demande au gouverneur, comte de Goess, qui s'était, à plusieurs reprises, montré favorable à eux, comme on peut le voir dans les Mémoires de l'Institut. Son intervention devait être efficace si, le 1er mars suivant, la délégation royale provinciale demandait le plan de la nouvelle congrégation. Le 7 mars, les Cavanis présentèrent le document qui ne diffèrait pas en substance de celui présenté au pape. Cependant, il n'est pas fait mention du projet de dissémination des écoles inférieures dans les différents quartiers de la ville, peut-être pour un critère d'attente prudentielle, car certaines rumeurs ont dû circuler sur les finalités gouvernementales en question, et ne pas entraver ainsi inutilement la pratique. Suite au processus bureaucratique, ils ont appris que le conseil de gouvernement était sur le point de se prononcer sur l'accord; puis le 15 mai ils ont pris soin de présenter un rappel à certains conseillers, illustrant les raisons sociales et pédagogiques en faveur de leur projet. En attendant que cela soit transmis à la cour impériale, lors de la session du 18 mai, le conseil a décidé de tout suspendre, jusqu'à ce que « des résolutions souveraines sur l'éducation du

peuple arrivèrent ». L'amertume de la résolution inattendue fut tempérée par un document de louange et d'encouragement pour leur zèle, que nous publions.

6. LE PATRIARCHE FRANCESCO MARIA MILESI ET LES CAVANIS.

Le 17 novembre 1816, le nouveau patriarche Francesco M. Milesi arriva à Venise de manière strictement privée. Le 3 décembre, les deux frères devaient lui rendre hommage et lui présenter un plaidoyer, « dans lequel, compte tenu du plan divisé par eux d'une congrégation ecclésiastique pour assurer l'éducation des jeunes pauvres et des difficultés qui se sont posées pour la concrétiser, les deux frères lui imploreraient quelques dispositions pour l'existence de l'institut ». Milesi a répondu oralement, « montrant sa bonne volonté de jouer l'œuvre, mais en même temps faisant savoir comment les circonstances de l'époque constituaient un obstacle important ». Il fallait encore patienter. Et ils ont attendu encore six mois, jusqu'à ce qu'ils décidèrent de préparer deux amis prêtres, le Philippin Robert Balbi et l'ab. Joseph Molinari, confesseur des jeunes des écoles, pour intervenir auprès du patriarche afin d'obtenir six clercs dispensés du service paroissial, qui pourraient être éduqués sous leur direction. Le résultat de la mission a été positif et le 18 avril 1817, Milesi avait confirmé aux deux frères ce qu'il avait dit et s'était vraiment montré convaincu de la chose, leur conseillant de lui présenter directement les cartes des aspirants, afin d'éviter toute confusion. Ainsi, le 14 mai 1817, à la veille de l'Ascension, trois jeunes pouvaient se rassembler dans la maison du jardin sous la direction du prêtre et professeur des écoles Pietro Loria: Dominique Todesco, Pierre Spernich; Jean Greco. Le lendemain, ils commencèrent un cours d'exercices spirituels, et le jour de la Pentecôte, le Spernich portait l'habit clérical et avec Todesco, lui il a reçu le surplus des mains du Père Antoine, en présence des élèves secondaires des écoles.

7. APPROBATION GOUVERNEMENTALE ET PATRIARCALE DU PLAN CAVANIS.

Avant d'aborder la conclusion des pratiques d'approbation du plan des serviteurs de Dieu par l'autorité civile, et donc religieuse diocésaine, il est nécessaire de fournir des informations historiques.

a) Le décret de Spalato - Le rétablissement des corporations religieuses supprimées sous le régime napoléonien qui faisait partie du programme de restauration autrichien dans la région Lombardie-Vénétie. Pour régler une telle restauration avec des critères d'utilisation pratique pour la religion et l'État, le 17 mai 1818, François Ier a publié un décret de Spalato, qui a certainement favorisé en partie l'intention des Cavanis. Le 24 suivant, le vice-gouverneur Porcia notifia les règles de mise en œuvre au patriarche de Venise. Entre autres choses, nous lisons: « S.m.i.r.a »¹ s'est daigné déclarer que, relativement en ce qui concerne les corporations ecclésiastiques et régulières, il est de sa volonté que dans le royaume lombard-vénitien les communautés qui, de l'Église et de l'État, soient appelées à être restaurées ou à reprendre leurs activités. Il s'agit des communautés qui exercent les activités comme : l'éducation et instruction de la jeunesse; puis à l'accueil et aux soins des pauvres orphelins, les abandonnés et infirmes; puis assistance aux soins des âmes et au confessionnal, dont le but ultime peut convenablement servir les mendiants ». Il est clair que la priorité que la mise en œuvre du décret a donnée à la reconstitution des entreprises qui se consacraient à l'enseignement et à l'éducation de la jeunesse. Bien entendu, pour cela, le gouvernement a demandé des indications claires aux évêques

¹ S.m.i.r.a.: Signifie Sa Majesté Impériale Royale Apostolique (Titre propre de l'empereur d'Autriche)

diocésains. En ce qui concerne les instituts féminins et le domaine de leur action éducative, le gouvernement a donné les autres directives suivantes: «Il est recommandé aux évêques ordinaires de proposer aux instituts féminins qui, en plus de l'éducation des filles nobles et riches, peuvent également [...] assister à l'éducation des filles et des personnes de la classe moyenne, à l'avantage desquelles des écoles publiques peuvent être ouvertes dans les couvent, monastère ou conservatoires, comme vous voulez le nommer ». Il n'est pas fait mention de nouvelles institutions, mais il est évident que le gouvernement les prendra en considération, surtout si elles appartiennent à la catégorie dédiée à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse, d'autant plus si elle est pauvre.

b) Le patriarche Milesi présente le plan Cavanis au gouvernement. Milesi remplit donc sa tâche avec ponctualité et, en juillet 1818, il appela les Cavanis et leur ordonna de lui présenter le plan de l'institut « en leur faisant espérer un bon succès ». Voyons en résumé la succession des faits.

1818, 27 juillet: - Les Cavanis présentent le plan des deux congrégations, masculines et féminines, au patriarche. Le patriarche l'examine et propose une diverse approche.

14 septembre: - Le patriarche transmet le document avec un soutien favorable au gouvernement.

26 septembre: - Le gouverneur, comte de Goess, répond au patriarche qu'il n'y a aucune difficulté de la part du gouvernement à ce que les Cavanis agrègent d'autres prêtres avec des moyens de subsistance. Pour l'institut des femmes, en revanche, on constate surtout le manque de moyens de subsistance.

12 octobre: - Le patriarche envoie le texte de la réponse du gouvernement aux Cavanis. Remplis de joie, ils communiquent la nouvelle à leurs élèves et, en remerciant le Seigneur, ils exposent solennellement le Très Saint Sacrement toute la journée et désignent une couronne de fleurs en l'honneur de Notre-Dame.

14 octobre: - Les Cavanis modifient le plan de l'institut des femmes comme le souhaitait le gouvernement et, les présentant au patriarche, ils demandent encore l'approbation souveraine pour l'institut masculin.

24 octobre: - Le patriarche transmet le projet au gouvernement avec les modifications apportées.

1819, 27 janvier: - Les Cavanis, par l'intermédiaire de l'archevêque Carlo Zen, demandent au pape quelques facultés pour l'achat, la possession et l'utilisation de bâtiments d'origine ecclésiastique au profit de leurs institutions. Ils combinent également un extrait du plan des deux instituts (49). Les facultés furent obtenues le 7 août; mais la question du plan, qui dans les intentions des Cavanis, ignorant les pratiques de la curie romaine, aurait dû être épuisée dans la rencontre du zen avec le pape, est plutôt passée par une autre voie.

23 février: - Deuxième visite de l'empereur à l'institut. Il exprime le désir que la congrégation soit érigée et étendue aussi ailleurs.

25 février: - Visite d'action de remerciements des Cavanis à l'empereur, à laquelle, l'empereur les assure de son engagement personnel à accélérer le processus d'approbation.

16 mars: - À l'occasion de la visite à Rome de l'empereur François Ier, par l'intermédiaire de Mgr. Zen, les deux frères supplièrent ce dernier de rappeler le pape, implorant que l'occasion soit saisie « de combiner de concert l'érection tant attendue de la congrégation ecclésiastique proposée ». Mais le document est transmis à la Sainte Congrégation des évêques et réguliers pour les informations ordinaires.

19 juin: - L'empereur signe à Perugia le décret approuvant le plan Cavanis.

24 juillet: - Le p. Marc rend visite à l'empereur, qui se trouvait à Strà, près de Padoue. Ce dernier annonce qu'il a souscrit au plan, répétant plusieurs fois: « Oh avec quel plaisir je m'y suis inscrit! ».

21 août: - La délégation royale communique la sanction suprême.

25 août: - La supplication des Cavanis au patriarche Milesi, pour obtenir de lui le décret qui « les autorise à ériger les deux congrégations agréées ».

Août: - Entre-temps, la S. Congrégation des Évêques et des Réguliers, à qui l'extrait du plan du 27 janvier et le plaidoyer du 16 mars ont été transmis, demande au patriarche des informations sur la nouvelle congrégation proposée. Le patriarche reste bouleversé par l'embarras dans lequel il se trouve, « ou de laisser la Sainte Congrégation sans réponse, ou de s'exposer ainsi que le nouvel institut au gouvernement, entrant en correspondance avec Rome sans autorisation préalable du gouvernement »: Ce qui était très exigeant. Même les Cavanis restent en détresse, car ils ne peuvent s'expliquer par le prélat qui est gravement malade, et parce qu'ils craignent qu'il ne meure avant d'ordonner le décret demandé. La médiation de Mr. Joseph Alessandri atténue quelque peu les difficultés du malentendu.

14 septembre: - Le Milesi, de sa propre initiative, ordonne enfin de rédiger et d'envoyer le décret tant attendu. Le p. Marc commente: «Un ensemble de circonstances remarquables est venu démontrer de manière particulière comment nous devons nous humilier et confesser indignes de tant de grâce, et d'un autre côté, nous devons vivement faire confiance à la bonté divine, trier des choses très prospères malgré quelques obstacle qui se trouvent sur notre chemin ».

18 septembre: - Les Cavanis reçoivent le décret. Le même matin, le patriarche Milesi meurt.

1820, 21 janvier: - Par l'intermédiaire de l'archevêque Zen, devenu secrétaire de la S. Congr. des évêques et des réguliers, « en pleine tranquillité de sa conscience et pour le grand bien et le confort de l'institut naissant », ils implorèrent le pape:

1) pas un bref, mais seulement une « assurance privée » de son approbation pour la fondation des deux congrégations;

2) la faculté de fonder des maisons même en dehors du diocèse;

3) le droit, pour ses membres, de porter un habit distinctif;

4) la faculté de demander, pour l'institut, l'ancien couvent des dominicains de la Zattere. Ils prennent soin particulier pour échapper au contrôle de la police dans ce passage, tout en le traitant, comme on dit, « chose de conscience ».

c) Quelques remarques. - En comparant trois plans: 1814, 1816, 1818, les données les plus déchargées (les plus rares) sont celles de 1816. Cependant, si nous considérons que les Serviteurs de Dieu l'ont compilé exclusivement pour l'autorité civile, nous réalisons à quel point ils le jugeaient approprié lui soumettre un minimum d'information indispensable, afin de ne pas lui attacher imprudemment les mains. Leur silence sur certains sujets ne signifie donc pas une régression par rapport au plan de 1814, mais une prudence prudente. Le plan de 1818 diffère au contraire des deux autres, à la fois parce qu'il prend également en compte l'institution féminine, et parce qu'il est plus concis et en même temps plus analytique que celui de 1814: l'influence des corrections suggérées par le patriarche est évidente. On comprend donc pourquoi il plane sur certains points, et en précise d'autres, qui devaient concerner de plus près le gouvernement. De plus, il ne se motive plus sur les écoles des quartiers de la ville, mais vise une diffusion plus large au-delà des limites de la ville et du diocèse de Venise. Cependant, il est facile de voir que les lignes physiologiques de base de la congrégation restent inchangées: esprit, finalité, gratuité des écoles, absence de vœux, liberté de quitter la congrégation et liberté de démissionner dans certains cas, moyens de subsistance. Les différences les plus pertinentes, c'est-à-dire celles qui indiquent un progrès de maturation, sont les suivantes:

- 1) la congrégation n'est plus présentée comme une branche de l'ordre piariste; et donc le nom a également changé;
- 2) on introduit le thème, cher aux Cavanis, des exercices spirituels, pour lesquels les maisons de la congrégation seront disponibles à certains moments de l'année;
- 3) il convient de noter que « l'esprit interne de l'œuvre vise à [...] perfectionner l'exercice de la charité envers Dieu et le prochain », et pour la première fois nous parlons de « communauté parfaite »;
- 4) il est en outre précisé que dans chaque maison la discipline et l'administration internes dépendent du directeur de la maison; il est ajouté que les différentes maisons seront indépendantes les unes des autres, et donc « se considéreront, entre elles, comme des sœurs »; et qu'enfin ils seront soumis à leur ordinaire diocésain respectif;
- 5) enfin, la demande faite à l'usage de la congrégation par l'église voisine de S. Agnese ne semble pas négligeable.

8. LE P. ANTONIO QUITTE SA PROPRE MAISON POUR COMMENCER LA NOUVELLE CONGRÉGATION.

Ayant obtenu les décrets mentionnés ci-dessus, les Serviteurs de Dieu pensèrent préparer le siège de la congrégation. Cela arriva le 27 août 1820. A cette date, les Serviteurs de Dieu avaient décidé de commencer la vie de la nouvelle congrégation. Voici comment le p. Marc en parle dans les Mémoires de l'Institut: « 27 août 1820. – Récurrente en ce jour, la fête de notre principal protecteur, S. Joseph Calasanz, on commença à habiter dans la maison qui avait été préparée pour la nouvelle congrégation. L'aîné des directeurs est entré, ayant l'autre à rester pour prendre soin de la mère octogénaire, et le clerc Pietro Spornich, Matteo Voltolini et Angelo Cerchieri se sont rejoint, et en qualité de serviteur, le tout jeune Pietro Zalivani, tous ayant l'esprit d'appartenir au nouvel institut. La nouvelle maison a d'abord été bénie par notre curé; et Dieu le Seigneur daigne la faire fleurir toujours de sa sainte bénédiction ». Cette « nouvelle maison » avait été obtenue à partir d'une série de petits et anciens bâtiments rouillés par le sel, achetés à la propriété de l'Etat avec le potager.

Malgré les travaux d'adaptation, elle a toujours gardé la marque de la pauvreté la plus austère, et avec plaisir les Serviteurs de Dieu l'ont appelée la « la casetta » (la petite maison), et elle a donc continué à l'indiquer toujours ainsi dans la congrégation. Commente ainsi en propos le p. Zanon: «Devant cette maison humide et malsaine soupirèrent les comtes frères Cavanis qui, en elle, ils ont quitté leur noble maison saine, ensoleillée et aérée, située dans l'une des plus belles parties de Venise. L'esprit du Seigneur les a conduits à compléter la correspondance à la vocation divine dans l'esprit et la vérité de la pauvreté évangélique ».

En ce qui concerne cette pauvreté réelle, que le père Antoine était prêt à embrasser, Salsi témoigne que deux jours avant de quitter sa propre maison, le Serviteur de Dieu a pris les boucles d'argent de ses chaussures et les lui a données, « ne quid aliud profani ornamenti sibimet superesset ». Il avait alors quarante-huit ans et sept mois.

9. LE PLAN POUR LA CONGRÉGATION FÉMININE.

Pour compléter ce qui a été dit ci-dessus, nous ajoutons également quelques mentions au plan de la congrégation des sœurs des écoles de charité. L'esprit d'animation ne diffère évidemment pas de celui de l'institut masculin; les Cavanis, cependant, se réfèrent également explicitement à Canossa, qui avait imprégné les premières sœurs de son esprit. Que si le plan Cavanis et le plan présenté par Madeleine Canossa à l'autorité ecclésiastique et civile sont comparés, il est facile de détecter non seulement l'analogie, mais dans de nombreux endroits aussi la véritable identité. Certes, le gouvernement avait l'impression que le document Cavanis dépendait étroitement de Canossa et l'exprimait clairement au patriarche: «Si la société proposée avait, outre la plupart des règles prises par l'institut fondé par la distinguée dame Canossa [...] ». Si, cependant, comme indiqué, on ne peut nier une réelle influence canossienne dans l'œuvre des Cavanis, nous pensons que plutôt qu'une transfusion d'idées dans leur domaine, nous devrions parler d'influence mutuelle et de coïncidence de pensée. Il ne semble pas que l'on puisse expliquer la ténacité avec laquelle notre peuple a défendu son institution, malgré les désavantages économiques qu'il a subis par rapport à celui de Canossa. S'ils n'avaient pas été sincèrement convaincus de leur originalité, il nous semble inexplicable qu'ils n'aient pas pensé ou accepté le conseil de fusionner leur œuvre avec celle Canossienne.

En tout état de cause, la seule objection que le gouvernement a soulevé contre le plan Cavanis était que l'existence économique de l'institut n'était pas suffisamment assurée, comme ils l'avaient configuré; et croyait donc les inviter à imiter la Canossa, qui avait imposé l'obligation de dot personnelle aux filles de la charité comme condition pour entrer dans la congrégation. Puis il a ajouté un souhait: que les Cavanis soient d'accord avec Canossa, pour que leurs sœurs des écoles charité « prennent également le poids de l'aide des hôpitaux », devenant ainsi sœurs de la charité, et « élargissant ainsi l'institut Canossa ». Il est clair ce que le gouvernement visait avec une telle proposition. Les Cavanis ont accepté d'imposer l'obligation de dot aux postulantes; ils se sont également déclarés disposés à accepter une assistance dans les hôpitaux, afin de ne pas contredire le gouvernement, et à obtenir l'approbation souhaitée.

En revanche, il n'a pas encouragé la mise en œuvre, pour laquelle il envisageait des années. Heureusement, l'empereur n'a pas aimé la nouvelle, déclarant que les sœurs « seraient ainsi distraites par le but de l'institut »; et le plan a été approuvé en gardant intact l'esprit des fondateurs.

(traduzione dall'Originale italiano, a cura di P. Héritier Bwene – KINSHASA)